

Une liberté non tant sexuelle que sexuée

On ne s'y attendait pas, on s'en étonne, c'est pourtant un fait : Jacques Lacan a pensé la liberté *dans l'élément même de l'analyse*, non pas comme, usuellement, ce qui, relève du citoyen (son engagement en politique) et en rien de l'analyste. Il l'a conçue ainsi, et ainsi exercée.

Cela jusqu'à rendre la liberté *identique* à l'inexistence du rapport sexuel (17 février 1971). Qu'elle le soit rend compte de cet « arrêt devant la liberté d'autrui » qu'il a pu observer chez certains psychanalystes que corsette une conception trop causaliste de l'analyse (11 février 1975), le même arrêt, donc, que celui où il arrive que l'on se tienne lorsque l'on se trouve sur le point d'aborder l'inexistant et troumatissant rapport sexuel.

Goya, *¿Quién puede pensar en el?*
1823. 20,5 x 14,2 cm, Madrid. Musée du Prado.



Est-il concevable d'*apprivoiser* cette inexistence du rapport sexuel jusqu'à la faire jouer à plein dans l'érotique ? Jusqu'à ce que saute ce verrou qui rend impraticable la liberté de l'analyste et néglige celle de l'analysant ?

On traitera de cette question (car il n'y en a là qu'une seule) en l'envisageant sous divers angles : 1/ folie et liberté ; 2/ position personnelle de Jacques Lacan à l'endroit de la liberté ; 3/ liberté dans la clinique et dans l'exercice analytique ; 4/ liberté du non rapport sexuel.

Jean Allouch